



Commune  
d'AMPUS

Envoyé en préfecture le 09/03/2020

Reçu en préfecture le 09/03/2020

Affiché le 09/03/2020

ID : 083-218300036-20200309-DCM2020\_010BIS-DE



Délibération N° 2020-010

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 03 MARS 2020

L'an deux mil vingt, le trois mars, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Roger MALAMAIRE, Roland NARDELLI, Bertrand STELZ, Virginie MICHEL, Nathalie FORESTIER et Fabien MICHEL.

Excusés : Nathalie PEREZ LEROUX représentée par Aude ABIME,

Alain POILPRÉ représenté par Raymond BORIO,

Nadine MARION représentée par Roland NARDELLI,

Siegfried JAEGER représenté par Roger MALAMAIRE.

Absentes : Laurence COLLADO, Maylis COSTAMAGNO.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Mme Aude ABIME

Nombre de membres en exercice : 15  
Pour : 13

Nombre de membres présents : 09  
Contre : 0  
Abstention : 0

Nombre de Suffrages exprimés : 13

### CREATION D'UN JARDIN DES SENTEURS : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2019-011 du 19 février 2019, le Conseil Municipal a approuvé la création d'un jardin des senteurs, Rue des Lauves, pour un montant de 24 900€ HT soit 29 880€ TTC et a demandé une subvention au Conseil Régional P.A.C.A.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Régional P.A.C.A. n'a pas retenu notre dossier de demande de subvention de l'année 2019 et en conséquence précise que cette opération a été mise en attente.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer le jardin des senteurs et de réaliser des travaux d'étanchéité en 2020, et présente le devis de l'entreprise FORESTIER MAISON SERVICE d'un montant de 38 658 € HT soit 42 523.80€ TTC.

Afin de développer le tourisme et d'offrir un meilleur cadre de vie aux habitants, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune participe au concours des villes et villages fleuris et maisons et jardins fleuris du Var.

Monsieur le Maire précise que la Commune n'a pas les moyens de financer seule cette opération et propose au Conseil Municipal de demander une subvention auprès du Conseil Départemental du Var pour l'année 2020 d'un montant de 27 000€ soit 70% du montant HT des travaux.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la création d'un jardin des senteurs et les travaux d'étanchéité,
- APPROUVE le choix de l'entreprise FORESTIER MAISON SERVICE pour un montant total de 38 658€ HT soit 42 523.80€ TTC,
- DEMANDE une subvention d'un montant de 27 000€ au Conseil Départemental du Var,
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer tout document relatif à cette affaire,
- PRECISE que les crédits seront inscrits au budget primitif de la commune exercice 2020.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

Délibération du Conseil Municipal d'Amplus N° 2020-010